

L'insertion précoce des jeunes

L'exemple du territoire de la maison de l'emploi de l'Est-Var

Aline Valette-Wursthén

Mission partenariats régionaux, Céreq

valette@cereq.fr

Ce rapport a été remis en mai 2012 à la maison de l'emploi de l'Est-Var, commanditaire de l'étude.

Céreq
10, place de la Joliette BP21321
13 567 Marseille Cedex 02

Ce document est présenté sur le site du Céreq afin de favoriser la diffusion et la discussion de résultats de travaux d'études et de recherches. Il propose un état d'avancement provisoire d'une réflexion pouvant déboucher sur une publication. Les hypothèses et points de vue qu'il expose, de même que sa présentation et son titre, n'engagent pas le Céreq et sont de la responsabilité des auteurs.

juillet 2012

SYNTHÈSE - CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Parmi les jeunes susceptibles d'entrer sur le marché du travail, 1 sur 3 poursuit ses études. Ces poursuites d'études se font très souvent en apprentissage.
2. Plus d'un jeune entrant sur 4 est en emploi au moment de l'enquête.
3. La totalité des jeunes en contrat de professionnalisation se considère en poursuite d'études.
4. La principale raison d'entrée sur le marché du travail invoquée par les jeunes est le fait de « vouloir travailler ». Un jeune sur 2 pensait à sa sortie du système scolaire avoir des difficultés pour trouver un emploi.
5. Un jeune sur 2 en situation d'emploi déclare l'avoir trouvé par l'intermédiaire de sa famille ou de ses amis.
6. Plus d'un jeune en emploi sur 3 est en CDI et plus de 7 jeunes sur 10 travaillent à temps plein.
7. Un jeune en emploi sur 4 a obtenu son emploi dès sa sortie du système scolaire.
8. Dans près d'un cas sur 2, les jeunes en emploi travaillent dans la zone du SCoT Est-Var. 31 % travaillent dans le secteur du commerce et de la réparation automobile, 15 % dans l'hébergement-restauration et 15 % dans la construction.
9. Les jeunes en CDI sont majoritairement titulaires d'un diplôme professionnel de niveau IV ou V. Employés dans un cas sur 2, leurs employeurs sont le plus souvent de petites entreprises privées liées au secteur de l'économie résidentielle.
10. 15 % des jeunes à la recherche d'un emploi ne sont ni inscrits chez Pôle emploi, ni à la Mission locale ni à la Mission générale d'insertion (MGI). Parallèlement, près de 4 jeunes sur 10 sont à la fois inscrits chez Pôle emploi et à la Mission locale, sans l'être à la MGI.
11. La quasi-totalité des jeunes qui se déclarent inactifs envisagent de travailler ou de rechercher un emploi dans les 6 prochains mois, et un peu plus d'un jeune sur 3 compte reprendre des études dès la rentrée prochaine

Les résultats sont issus d'une enquête menée par le Céreq, pour le compte de la maison de l'emploi de l'Est-Var, dont l'objectif est de mieux comprendre le phénomène d'entrée précoce sur le marché du travail. Des jeunes sortis du système scolaire en juin 2011 vont être réinterrogés régulièrement pendant quatre ans. Ce rapport rend compte de la première interrogation, conduite début 2012.

SOMMAIRE

CE QU'IL FAUT RETENIR	1
INTRODUCTION	5
1. L'ENQUÊTE ET LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ	6
1.1. Conditions de réalisation et statistiques de l'enquête téléphonique	6
1.1.1. Conditions de réalisation de l'interrogation téléphonique	6
1.1.2. Les statistiques de l'enquête téléphonique.....	6
1.2. La question de la représentativité	6
1.3. Résultats d'enquêtes et établissements scolaires	9
2. LES JEUNES QUI POURSUIVENT LEUR SCOLARITÉ	11
3. LES JEUNES ENTRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	14
3.1. Situation sur le marché du travail, niveau de sortie du système scolaire et spécialité de formation	14
3.2. Les raisons de sortie du système scolaire	16
3.3. Les jeunes en emploi	20
3.3.1. Accès à l'emploi et lien avec les expériences professionnelles passées	21
3.3.2. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes en emploi	21
3.3.3. Caractéristiques des emplois occupés	22
3.3.4. Caractéristiques des entreprises	25
3.3.5. Filière de formation et souhait pour l'avenir des jeunes en emploi	26
3.3.6. Les jeunes en contrat à durée indéterminée	27
3.3.7. Les jeunes ayant occupé plusieurs emplois depuis leur sortie	28
4. LES JEUNES « À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI »	30
4.1. Structure d'accompagnement, âge et ancienneté dans la structure	30
4.2. Type d'accompagnement et actions suivies	33
4.3. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes et de leurs familles	34
5. LES JEUNES « INACTIFS »	35
5.1. Lieu d'habitation, situation des parents	35
5.2. Projet de recherche d'emploi ou de reprise d'études	35
CONCLUSION	36

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'observatoire du développement économique et de l'emploi de la maison de l'emploi de l'Est-Var et de l'élaboration du « Diagnostic Territorial Partagé 2009- Perspectives 2010 », des enjeux structurels partagés du territoire est-varois ont été mis en lumière. Ces enjeux, rappelés ci-dessous, ont amené la Maison de l'emploi à lancer une réflexion puis à réaliser une étude sur l'entrée précoce des jeunes sur le marché du travail.

Si l'économie résidentielle structure et protège le territoire, si la croissance du nombre d'emploi est nourrie par les migrations résidentielles, le fort développement de l'emploi est inégalement réparti sur le territoire, et la saison touristique crée deux marchés du travail. Le tissu économique est un tissu de très petites entreprises dynamiques, dont la spécialisation est forte. Pour autant, les salaires restent faibles comparativement à l'ensemble de la région. Les demandeurs d'emploi, et notamment les jeunes, s'inscrivent peu chez Pôle Emploi. Les jeunes du territoire sortent relativement tôt du système scolaire et, pour autant, leur situation au regard de l'emploi est plutôt favorable : leur taux d'activité est important et plus particulièrement leur taux d'emploi.

Ces derniers éléments posent questions et ont incité le lancement d'une étude, confiée au Céreq, sur l'insertion précoce des jeunes sur le marché du travail est-varois. Son objectif est une meilleure compréhension du phénomène d'entrée précoce sur le marché du travail. Il s'agit de récolter des informations concernant les raisons et motivations d'entrée sur le marché du travail des jeunes, leur vision du marché du travail, leur parcours scolaire et leur situation au moment de l'enquête.

Pour ce faire, il s'agit de suivre, dans une analyse longitudinale sur 4 ans, les entrants sur le marché du travail, c'est-à-dire les jeunes sortis du système scolaire en juin 2011, pour connaître et comprendre leur parcours professionnel. Le présent rapport rend compte de la première vague d'interrogation des jeunes.

La notion d'entrée précoce sur le marché du travail est définie à partir de deux critères. Les jeunes concernés sont issus des classes de troisième à terminales générale, professionnelle et technologique, de 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP/BEP (classes suivies au cours de l'année scolaire 2010-2011), et ne se sont pas réinscrits dans un établissement scolaire à la rentrée de septembre 2011 (identification à partir de la Base Elève Académique). Sur cette base, les jeunes effectivement entrés sur le marché du travail sont ceux qui ont confirmé les éléments précédents et se sont déclarés en emploi, en recherche d'emploi ou inactifs.

Le présent rapport rend compte des résultats de la première interrogation des jeunes entrés sur le marché du travail à l'issue de l'année scolaire 2010-2011. La première section revient sur le déroulement de l'enquête et les éléments méthodologiques. Les sections suivantes présentent les résultats de l'étude pour les jeunes qui, finalement, poursuivent leurs études, puis la situation des jeunes en emploi, en recherche d'emploi et enfin inactifs.

1. L'ENQUÊTE ET LA QUESTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ

Qui sont les jeunes qui ont été interrogés et à partir de quelle base de données ont-ils été identifiés ? Ces deux questions sont très importantes afin d'éviter des interprétations erronées des résultats de l'enquête.

Pour construire la base de données des jeunes à interroger, nous avons fait appel au service statistique du Rectorat de Nice. A partir d'une comparaison entre la Base Elève Académique (BEA) de l'année scolaire 2010-2011 et la BEA de l'année scolaire 2011-2012, les services du Rectorat nous ont fourni une liste de jeunes qualifiés à ce stade de « sortants ». Par l'intermédiaire d'un croisement avec la base nationale Sise des Universités, réalisé par les services du Rectorat, les jeunes dont le numéro d'identifiant a été retrouvé en tant qu'inscrits dans une université française ont pu être supprimés de notre base de données.

Ainsi, les jeunes identifiés comme entrants sur le marché du travail l'ont été grâce à la base de données transmise par le Rectorat. Compte tenu des possibilités de poursuite des études hors de l'académie, dans l'enseignement privé hors-contrat ou en apprentissage... l'une des premières étapes du questionnaire a été de s'assurer que les jeunes soient effectivement entrés sur le marché du travail.

1.1. Conditions de réalisation et statistiques de l'enquête téléphonique

1.1.1. Conditions de réalisation de l'interrogation téléphonique

L'interrogation téléphonique des jeunes a été réalisée par la société H2A, sur la base d'un questionnaire et d'une procédure de passation conçue par le Céreq.

L'interrogation a eu lieu entre le 14 janvier et le 11 février 2012, du lundi au vendredi de 14h30 à 20h30 et le samedi de 13h à 18h.

Pour chaque numéro de téléphone disponible dans la base, il y a eu 20 tentatives, à des jours et des heures différents.

1.1.2. Les statistiques de l'enquête téléphonique

A partir des 1018 individus identifiés dans la base, c'est-à-dire pour lesquels nous avons au moins un numéro de téléphone :

- 265 enquêtes complètes ont été réalisées (26 % de la base) : ce sont les jeunes qui sont effectivement entrés sur le marché du travail et qui ont répondu aux questions.
- 329 individus (32,3 %) sont hors-champ, c'est-à-dire qu'ils poursuivent leur scolarité et ont renseigné la formation qu'ils suivaient au moment de l'enquête.
- 46 refus de répondre (individu ou parent)
- 378 numéros injoignables permanents, faux numéros ou n'acceptant pas les numéros masqués.

1.2. La question de la représentativité

Dans la base de données transmise par le Rectorat, les coordonnées téléphoniques n'étaient pas renseignées pour chaque jeune. Ensuite, l'ensemble des jeunes dont nous avons les coordonnées téléphoniques ont été appelés, mais certains n'ont pas pu être joints (*cf.* stat de l'enquête). Un biais apparaît donc à ces deux niveaux et fait que les jeunes qui, *in fine*, ont été joints ne sont pas strictement représentatifs de l'ensemble des sortants identifiés par le Rectorat, mais uniquement de ceux dont nous avons les coordonnées.

De même, les réponses obtenues, autant pour les jeunes hors-champ, c'est-à-dire ceux qui poursuivent actuellement des études, que pour les jeunes cibles qui sont entrés sur le marché du travail, ne sont pas strictement représentatives de l'ensemble des sortants puisque, comme nous venons de le souligner, le fait d'avoir leurs coordonnées introduit déjà un biais.

Le tableau 1 rend compte du biais explicité ci-dessus en montrant la part des différents niveaux de sortis pour chaque sous-population :

- la population mère c'est-à-dire l'ensemble des jeunes identifiés par le Rectorat
- la population des jeunes dont nous avons les coordonnées
- la population des jeunes que nous avons réussi à joindre
- la population des jeunes hors-champ (en poursuite d'études)
- la population des jeunes cibles (entrées sur le marché du travail)

A partir du tableau 1, on peut souligner plusieurs éléments positifs :

- les appels aboutis ont une structure par niveau assez proche de la base des numéros disponibles ;
- entre les appels aboutis et les jeunes hors-champ c'est-à-dire poursuivant actuellement leurs études, on note une surreprésentation attendue des jeunes issus de formation générale (3^{ème}, seconde et terminales générale et technologique) et, inversement, une sous-représentation des jeunes en fin de parcours professionnels (2^{ème} année de CAP, dernière année de BEP et terminale Bac PRO).

Ainsi, s'il faut garder à l'esprit l'absence de stricte représentativité des jeunes ayant répondu à nos questions par rapport aux jeunes identifiés par le Rectorat, l'image que donne notre population peut être considérée comme assez fidèle de l'objet de notre étude.

Tableau 1

Les différentes populations selon les niveaux de formation

Niveaux de sortie	Numéros disponibles		Appels aboutis		Jeunes poursuivant leurs études		Jeunes entrants sur le marché du travail			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
3eme G et T	189	15,8	139	13,7	72	12,1	63	19,1	9	3,4
3eme insertion	9	0,8	8	0,8	6	1,0	4	1,2	2	0,8
2nde G et T	69	5,8	61	6,0	29	4,9	26	7,9	3	1,1
1er g et T	41	3,4	34	3,3	14	2,4	12	3,6	2	0,8
Tale G et T	317	26,5	285	28,0	191	32,2	131	39,8	60	22,6
1ere année CAP	44	3,7	36	3,5	17	2,9	9	2,7	8	3,0
2nde année CAP	124	10,4	105	10,3	66	11,1	26	7,9	40	15,1
Tale BEP	42	3,5	34	3,3	23	3,9	2	0,6	21	7,9
2nde pro	31	2,6	25	2,5	9	1,5	6	1,8	3	1,1
1er pro	42	3,5	37	3,6	21	3,5	9	2,7	12	4,5
Tale pro	284	23,8	252	24,8	144	24,2	40	12,2	104	39,2
MC	2	0,2	2	0,2	2	0,3	1	0,3	1	0,4
Total	1194	100,0	1018	100,0	594	100,0	329	100,0	265	100,0

Lecture : bans la base de données du rectorat, 189 jeunes sont en 3^{ème} Générale et Technologique soit 15,8 % de l'ensemble des jeunes. Parmi eux, 139 avaient des coordonnées téléphoniques renseignées, soit 13,7 % des coordonnées disponibles. Parmi les jeunes qui, finalement, poursuivent leur scolarité, 63 sont issus de 3^{ème} Générale et Technologique -ils correspondent à 19,1 % des jeunes « poursuivants »- et 9 sont effectivement entrés sur le marché du travail à la suite de leur classe de 3^{ème} Générale et Technologique, soit 3,4 % des jeunes entrants sur le marché du travail.

Encadré 1

Éléments méthodologiques et avertissements

Les données présentées dans ce rapport sont issues d'une enquête téléphonique auprès de jeunes identifiés par le rectorat de Nice comme sortants du système scolaire. Cette population a été reconstituée à partir des jeunes sortants de la base élève académique entre les rentrées scolaires de septembre 2010 et septembre 2011.

Ces données reposent sur les déclarations des jeunes. Il existe donc des risques de mauvaise compréhension des questions, de réponses fausses... Pour autant, l'enquête a été menée par une société spécialisée dans les enquêtes d'insertion et notamment sur l'enquête Génération produite par le Céreq.

A partir de la base de données transmise par le prestataire en charge de l'interrogation, le Céreq a procédé à un ensemble de traitement sur les données afin de repérer et corriger certaines erreurs, de mettre en œuvre une procédure de pondération pour ajuster la représentativité des différents profils de jeunes.

1.3. Résultats d'enquêtes et établissements scolaires

Comme expliqué ci-dessus, les jeunes finalement contactés ne sont pas strictement représentatifs de la population des sortants de la zone. Nous avons tenté d'interroger l'ensemble des jeunes dont nous avons les coordonnées. La représentation et le poids de chaque établissement dans la base initiale n'est donc pas reproduite *in fine*.

Le tableau 2 ci-dessous permet d'avoir, pour chaque établissement, le nombre d'individus dont nous avons les coordonnées téléphoniques, le nombre d'enquêtes complètes réalisées c'est-à-dire le nombre de jeunes effectivement entrés sur le marché du travail, le nombre de hors-champ c'est-à-dire le nombre de jeunes qui poursuivent des études, puis le total des deux qui correspond à l'ensemble des jeunes que nous avons pu joindre pour chacun des établissements. Ainsi, la part des jeunes d'un établissement que nous avons pu joindre varie de 25 à 65 %.

Le rapprochement de la situation du jeune lors de l'interrogation, le fait qu'il soit en emploi par exemple, ne peut en aucun cas, compte tenu des données dont nous disposons, être relié avec l'établissement qu'il a fréquenté. C'est pour cela que nous ne présenterons pas, dans la suite du rapport, d'autres statistiques par établissement.

Tableau 2

Résultats d'enquête par établissement

Céreq - Etude MDE 2012 Nom Etablissement	Fichier disponible Qté	Entrant sur le marché du travail		Poursuivant des études		Enquêtes + Hors champs	
		Qté	%	Qté	%	Qté	%
Collège ALPHONSE KARR	19	2	10,5%	10	52,6%	12	63,2%
Collège ANDRE CABASSE	31	1	3,2%	14	45,2%	15	48,4%
Collège ANDRE LEOTARD	9	0	0,0%	5	55,6%	5	55,6%
Collège GABRIELLE COLETTE	20	5	25,0%	8	40,0%	13	65,0%
Collège LE MUY	12	0	0,0%	3	25,0%	3	25,0%
Collège LES CHENES	14	2	14,3%	7	50,0%	9	64,3%
Collège L'ESTEREL	27	1	3,7%	14	51,9%	15	55,6%
Collège STANISLAS	5	0	0,0%	2	40,0%	2	40,0%
Lycée ALBERT CAMUS	159	34	21,4%	47	29,6%	81	50,9%
Lycée ANTOINE DE SAINT EXUPERY	305	86	28,2%	104	34,1%	190	62,3%
Lycée DU VAL D'ARGENS	163	45	27,6%	53	32,5%	98	60,1%
Lycée GALLIENI	222	88	39,6%	46	20,7%	134	60,4%
Lycée STANISLAS	32	1	3,1%	16	50,0%	17	53,1%
Global	1018	265	26,0%	329	32,3%	594	58,3%

Le tableau 2 ci-dessus montre donc que 58,3 % des jeunes identifiés comme « sortants » des établissements de la zone du SCoT Est-Var ont pu être interrogés. Ce taux de réponses particulièrement élevé nous permet ensuite de disposer d'un fichier de 265 jeunes effectivement entrés sur le marché du travail. Ce sont ces jeunes qui constituent la cohorte que nous allons suivre sur 4 ans pour connaître son parcours d'entrée dans la vie active.

2. LES JEUNES QUI POURSUIVENT LEUR SCOLARITÉ

Au cours de l'interrogation téléphonique, l'une des premières questions correspondait au fait de savoir si l'individu avait bien quitté le système scolaire. **Un nombre important de jeunes, comme nous le prévoyions, poursuivent des études soit dans une autre académie, soit à l'université, soit dans une autre voie et notamment dans l'enseignement privé.**

Ainsi, sur les 594 jeunes avec qui nous avons pu prendre contact, 329 déclarent poursuivre leur scolarité. Pour accroître le nombre de réponses, nous avons accepté qu'en cas de poursuite, l'un des deux parents puisse nous renseigner sur la filière dans laquelle poursuit son enfant.

Le tableau 3 ci-dessous précise la part des jeunes en poursuite d'études ou sortis sur le marché du travail en fonction de la classe fréquentée pendant l'année scolaire 2010-2011.

Tableau 3

Part des sortants et des poursuivants selon la classe fréquentée en 2010-2011

Niveaux de sortie	Part des poursuites d'études (en %)	Part des entrées sur le marché du travail (en %)	Total
3 ^{ème} G et T	87,5	12,5	100 %
3 ^{ème} insertion	66,7	33,3	100 %
2 ^{nde} G et T	89,7	10,3	100 %
1 ^{ère} G et T	85,7	14,3	100 %
Tale G et T	68,6	31,4	100 %
1 ^{ère} année CAP	52,9	47,1	100 %
2 ^{nde} année CAP	39,4	60,6	100 %
T ^{ale} BEP	8,7	91,3	100 %
2 ^{nde} pro	66,7	33,3	100 %
1 ^{ère} pro	42,9	57,1	100 %
T ^{ale} pro	27,8	72,2	100 %
Mention Complémentaire	50,0	50,0	100 %
Total	55,4	44,6	100 %
Effectifs	329	265	594

Lecture : parmi les jeunes issus de classe de 3^{ème} générale et technologique, 87,5 % poursuivent des études et 12,5 % sont entrés sur le marché du travail.

Les parts de poursuites d'études les plus importantes, au-delà de 85 %, se situent au niveau des jeunes des classes de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} générale et technologique. Viennent ensuite les jeunes des classes de 3^{ème} d'insertion, de terminales générale et technologique et de seconde année de Bac professionnel, qui poursuivent leur scolarité dans environ 67 % des cas. Ces chiffres sont plutôt positifs dans le sens où ces classes n'ont pas vocation à être des classes de sortie.

Une fois les jeunes identifiés comme poursuivant leurs études, nous leur avons demandé de préciser dans quelles filières est-ce qu'ils poursuivaient leurs études. Les filières ont été définies à partir des réponses données par les jeunes. Elles sont donc parfois identifiées par le diplôme auquel elles amènent ou par le type d'établissement. Dans certains cas, les formations sont préparées à distance, notamment via le CNED, elles sont assimilées aux autres poursuites de même nature.

Tableau 4

Filières de poursuite d'étude

	En %
Apprentissage	42,6
CAP	2,4
Lycée (1 ^{ère} , terminale générale)	16,2
Bac professionnel, Brevet Professionnel	4,0
BTS, DUT	9,0
Prépa et écoles privées (commerce, art, santé...)	18,3
Université, CPGE	6,4
Autres	1,2
TOTAL	100 329 jeunes

L'apprentissage est la filière privilégiée dans les poursuites d'études puisqu'elle représente plus de 4 cas sur 10. Parmi les jeunes qui choisissent cette option :

- 41,5 % viennent de classe de 3^{ème} générale ou d'insertion
- 16 % de 2^{nde} et 1^{ère} générale ou technologique
- 13,2 % de 2^{nde} année de CAP
- respectivement 7,7 et 7 % de terminale bac pro et de 1^{ère} année de CAP.

Viennent ensuite **les classes préparatoires et écoles privées**¹ dans 18 % des cas. Les jeunes qui s'y inscrivent sont en très grande majorité de niveau bac² et sont issus :

- dans 84,5 % des cas de classe de terminale générale et technologique
- dans 11,4 % de classe de terminale bac pro.

Dans 16 % des cas, les poursuites d'études se font dans des **lycées d'enseignement général et technologique**. Ces établissements sont, soit situés hors de l'Académie de Nice, soit appartiennent au secteur privé. Il s'agit ici de poursuite concernant des jeunes issus :

- dans 36,7 % des cas de 2^{nde} et 1^{ère} générale et technologique
- dans 32,1 % des cas de 3^{ème} générale ou d'insertion
- dans 17,4 % des cas de terminale générale et technologique.

On retrouve ici à la fois des poursuites d'études avec changement d'établissement habituel, pour les 3^{ème} notamment, ou avec des changements d'établissement en cours de cursus.

Les poursuites en classe de **BTS/DUT**, qui correspondent à 9 % des poursuites, sont le fait :

- à 52,5 % de jeunes issus de terminale générale et technologique
- à 47,5 % de jeunes issus de terminale bac pro.

De façon analogue, les poursuites à **l'Université ou en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**, qui représentent 6,4 % des poursuites, sont le fait :

- à 95,3 % de jeunes issus de terminale générale et technologique
- à 4,7 % de jeunes issus de terminale bac pro.

¹ On retrouve ici des écoles d'architecture, de commerce, des écoles du secteur médico-social, du secteur artistique. On trouve aussi des classes préparatoires aux concours d'infirmier, d'autres professions médicales.

² Nous n'avons pas l'information sur le fait qu'ils aient ou non obtenus leur baccalauréat.

Tableau 5

Filière de poursuite et niveaux de sortie du système scolaire (en %)

Niveaux de sortie	App	CAP	Lycée	Bac pro, BP	BTS, DUT	Prépa et écoles privées (commerce, art, santé...)	Université, CPGE	Autres	Total (%)
3 ^{ème} Générale, Technologique et d'insertion	69,6	3,5	20,5	5,3		1,2			100
2 ^{nde} et 1 ^{ère} G et T	47,4	3,1	41,2	5,2		3,1			100
Tale G et T	3,8		9,0	0,9	15,1	49,1	19,3	2,8	100
1 ^{ère} année CAP	87,0	13,0							100
2 ^{nde} année CAP	77,6		8,2	14,3					100
Tale BEP			100						100
2 ^{nde} pro	85		15						100
1 ^{ère} pro	66,7		11,1	22,2					100
Tale pro	27,9	5,1	7,6		36,7	17,7	2,5	2,5	100
Mention Complémentaire	100								100
Rappel du total par filière de poursuite	42,6	2,4	16,2	4,0	9,1	18,3	6,4	1,2	100

Lecture : parmi les jeunes ayant poursuivi leur scolarité : 69,6 % de ceux qui sont sortis d'une classe de 3^{ème} (générale, technologique ou d'insertion) ont poursuivi en apprentissage ; 47,4 % de ceux qui sont sortis de classe de 2^{nde} ou de 1^{ère} générale et technologique ont poursuivi en apprentissage, 41,2 % ont poursuivi dans un autre lycée.

Encadré 2

Genre, poursuite d'étude et situation sur le marché du travail

La répartition des filles et garçons, selon que les jeunes ont poursuivi leurs études ou sont entrés sur le marché du travail, est très inégale.

Ainsi, parmi les « poursuivants », 42,7 % sont des filles et 57,3 % des garçons, alors que parmi les jeunes entrés sur le marché du travail, 32 % sont des filles et 68 % des garçons.

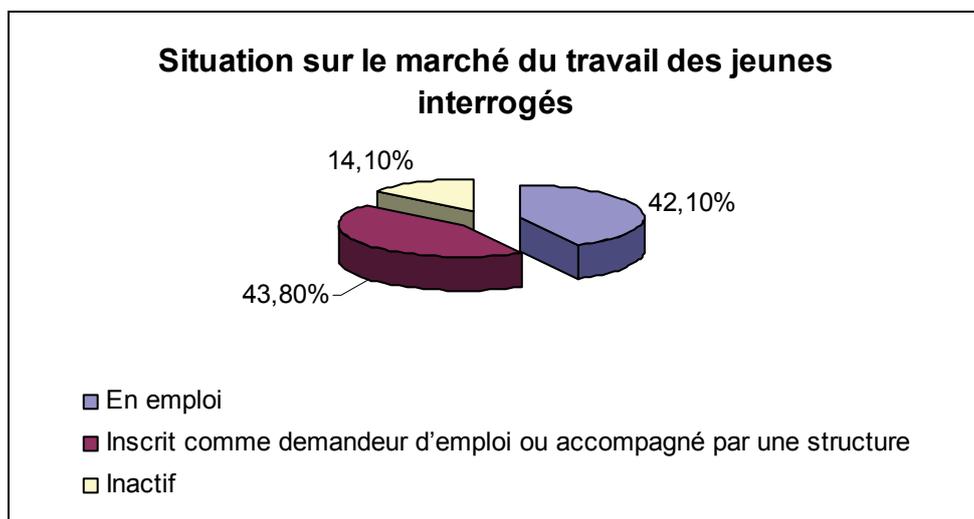
Au sein de la population des jeunes entrés sur le marché du travail, parmi les jeunes :

- « en emploi » : 31,7 % sont des filles, 68,3 % des garçons ;
- « inscrit comme demandeur d'emploi » : 33,3 % sont des filles, 66,7 % des garçons ;
- « participant à un programme d'accompagnement et/ou de formation » : 24,4 % sont des filles, 76,6 % des garçons ;
- « sans activité » : 34,3 % sont des filles et 65,7 % des garçons.

3. LES JEUNES ENTRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Comme indiqué plus haut, sur les 594 jeunes que nous avons pu contacter, 265 déclarent être entrés sur le marché du travail. Trois situations ont été envisagées et ont conditionné la suite des questions posées aux jeunes :

- Vous êtes en emploi (contrat de professionnalisation compris) :
 - o 42,1 % des jeunes entrés sur le marché du travail
- Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi ou participant à un programme d'accompagnement et/ou de formation :
 - o 43,8 % des jeunes entrés sur le marché du travail
- Vous êtes sans activité :
 - o 14,1 % des jeunes entrés sur le marché du travail



3.1. Situation sur le marché du travail, niveau de sortie du système scolaire et spécialité de formation

L'objet de cette section est de mettre en rapport la situation sur le marché du travail au moment de l'enquête, avec les informations concernant le niveau de sortie du système scolaire, puis la spécialité du diplôme préparé ou de la filière suivie. Les tableaux ventilent les différents niveaux de sortie, puis les spécialités de diplôme/filière en fonction de la situation sur le marché du travail.

Tableau 6

Niveaux de sortie et situation sur le marché du travail

Niveaux de sortie	En emploi	Inscrit comme demandeur d'emploi ou accompagné par une structure	Inactif	Total
3 ^{ème} G et T, et insertion	30,8 %	46,2 %	23,1 %	100 %
2 ^{nde} et 1 ^{ère} G et T	53,9 %	23,1 %	23,1 %	100 %
Tale G et T	46,7 %	35,2 %	18,1 %	100 %
1 ^{ère} année CAP	16,7 %	55,6 %	27,8 %	100 %
2 ^{nde} année CAP	33,3 %	52 %	14,7 %	100 %
T ^{ale} BEP	34,2 %	55,3 %	10,5 %	100 %
2 ^{nde} pro	27,3 %	36,4 %	36,4 %	100 %
1 ^{ère} pro	24 %	68 %	8 %	100 %
T ^{ale} pro	49,8 %	41 %	9,3 %	100 %
Mention Complémentaire		100 %		
Total	42,1 %	43,8 %	14,1 %	100 %

Lecture : parmi les jeunes issus de classe de 3^{ème}, entrés sur le marché du travail, 30,8 % sont en emploi.

Seuls les sortants de 2^{nde} et 1^{ère} G et T, de terminale G et T, terminale professionnelle sont, plus souvent que la moyenne, en situation d'emploi.

Dans le cas des 2^{nde} et 1^{ère} G et T, le faible effectif de cette catégorie explique en partie la situation et limite donc les conclusions.

Par contre, les jeunes issus de terminale professionnelle sont 1 sur 2 en situation d'emploi alors que ce n'est le cas que d'environ 1 jeune sur 4 lorsque la sortie s'effectue en 2^{nde} ou en 1^{ère}. **Le fait de finir le cycle de formation est donc déterminant pour l'accès à l'emploi.**

La situation est similaire pour les CAP, avec une probabilité d'emploi de 1/3 à la sortie de deuxième année, et de seulement 17 % en première année.

La proportion de jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi, ou accompagnés par une structure, est la plus élevée chez les sortants de 1^{ère} professionnelle (près de 7 sur 10), puis chez les sortants de terminale BEP ou de 1^{ère} année de CAP (55 %).

Concernant les jeunes se déclarant inactifs, la plus forte proportion se trouve chez les sortants de 2^{nde} professionnelle (36 %), puis de 1^{ère} année de CAP (28 %).

Tableau 7

Spécialité de formation et situation sur le marché du travail

Spécialité de formation	En emploi	Inscrit comme demandeur d'emploi ou accompagné par une structure	Inactif	Total
Générale et artistique	47,4 %	30,5 %	22,1 %	100 %
Industrielle	37,0 %	48,1 %	14,9 %	100 %
Tertiaire	43,8 %	45,9 %	10,3 %	100 %
Total	42,1 %	43,8 %	14,1 %	100 %

Lecture : parmi les jeunes issus d'une formation générale ou artistique et entrés sur le marché du travail, 47,4 % sont en emploi.

De façon assez surprenante, les filières professionnelles ne semblent pas permettre une insertion plus rapide dans l'emploi des jeunes interrogés. Pour autant, les « résultats » des formations tertiaires sont meilleurs en termes d'accès à l'emploi que les filières industrielles.

En amont de cette question sur leur situation, des éléments ont été recueillis sur les raisons invoquées par les jeunes pour expliquer leur sortie du système scolaire, nous allons présenter ces résultats dans la section qui suit.

3.2. Les raisons de sortie du système scolaire

Une fois vérifié le fait que les jeunes interrogés étaient bien entrés sur le marché du travail, nous leur avons demandé s'ils auraient voulu poursuivre leur scolarité, puis quelle est la principale raison de leur entrée sur le marché du travail.

Parmi les répondants, un peu moins de 2/3 ne souhaitent pas poursuivre leur scolarité en 2011-2012 (63 %) contre 37 % qui l'auraient souhaité.

Parmi ces derniers, les principales raisons d'entrée sur le marché du travail sont les suivantes :

- à 28 % ils déclarent « vouloir travailler »
- à 24,5 % avoir été refusés dans leur établissement, dans la section souhaitée, avoir des résultats insuffisants ou avoir été en retard pour s'inscrire
- à 15 % d'autres raisons non précisées.

Ainsi, près d'un quart des jeunes qui auraient souhaité poursuivre, semble avoir fait des démarches dans ce sens et n'a finalement pas pu accéder à une formation.

Parmi les jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre (63 % des répondants), les principales raisons de sortie sont les suivantes :

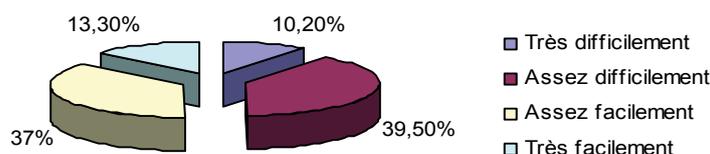
- 40 % déclarent « vouloir travailler »
- 16,5 % « être lassé des études, vouloir arrêter l'école »
- 9,2 % « être dans une section qui ne les intéressait pas »
- 8,3 % d'autres raisons non précisées.

L'attrait du marché du travail est donc indéniable, même si on ne peut ignorer la présence d'un problème « d'orientation, d'affectation » et, plus largement, d'accès aux formations, de soutien au « décrochage »...

Cet attrait des jeunes du territoire est-varois pour le marché du travail se conjugue avec des visions assez différenciées en termes de perspectives et de chances de trouver un emploi. En effet, qu'ils aient ou non voulu poursuivre, à la question « pensez-vous trouver un emploi ? », les jeunes répondent :

- très facilement dans 13,3 % des cas
- assez facilement dans 37 % des cas
- assez difficilement dans 39,5 % des cas
- très difficilement dans 10,2 % des cas

Pensez-vous trouver un emploi... ?



On note que ceux qui voulaient poursuivre envisageaient des difficultés plus grandes : ils sont 59 % à penser trouver assez ou très difficilement un emploi, contre 44,5 % de ceux qui ne souhaitent pas poursuivre.

Pour apprécier la proximité des jeunes avec le marché du travail, nous leur avons demandé s'ils avaient occupé des emplois occasionnels ou des jobs d'été.

- La majorité des jeunes, 42,3 %, ont « parfois » occupé un emploi saisonnier/occasionnel (moins de 3 par an).
- 28 % des jeunes déclarent ne jamais avoir occupé de tels emplois. C'est parmi ceux-ci que la proportion de jeunes ne souhaitant pas poursuivre leur scolarité est la plus grande, 7 cas sur 10, contre 6 cas sur 10 parmi ceux qui ont occupé parfois (moins de 3 par an) ou souvent (plus de 3 par an) un emploi saisonnier/occasionnel.

Il semble donc que le fait d'avoir occupé des emplois saisonniers ne pousse pas particulièrement les jeunes à entrer sur le marché du travail, voire au contraire les « incite » à poursuivre leur scolarité.

Encadré 3

Age et lieux d'habitation des répondants au moment de l'enquête

Les jeunes que nous avons contactés ont entre 15 et 22 ans.

- 4,5 % ont entre 15 et 16 ans ;
- 70,3 % entre 17 et 19 ans ;
- 25,3 % entre 20 et 22 ans.

Âges et situation au regard de l'emploi

	En emploi	Demandeur d'emploi ou inscrit dans une structure	Sans activité	Total	Part dans les répondants
15-16 ans	35 %	39 %	26 %	100 %	4,5 %
17-19 ans	41 %	45 %	14 %	100 %	70,3 %
20-22 ans	46 %	43 %	11 %	100 %	25,3 %

Lecture : parmi les répondants âgés de 15-16 ans, 35 % sont en emploi au moment de l'enquête. Les 15-16 ans représentent 4,5 % des jeunes interrogés.

Parmi les jeunes entrés sur le marché du travail que nous avons interrogés sur leur lieu d'habitation :

- ils sont 58,2 % à habiter dans les communes du SCoT Est-Var.
- 33,4 % habitent dans d'autres communes du département du Var
- 6,33 % dans d'autres départements de la région PACA.

Si on réduit la focale aux jeunes qui sont en situation d'emploi au moment de l'enquête, ils déclarent :

- habiter dans les communes du SCoT Est-Var pour 56,9 % d'entre eux
- habiter dans d'autres communes du département du Var pour 26,2 % d'entre eux
- et habiter dans d'autres départements de la région PACA, pour 14,2 % d'entre eux.

Lieu d'habitation et situation au regard de l'emploi

	En emploi	Demandeur d'emploi ou inscrit dans une structure	Sans activité	Total	Part dans les répondants
SCoT Est-Var	41,3 %	45,8 %	12,9 %	100 %	58,2 %
Reste du Var	32,8 %	49,4 %	17,8 %	100 %	33,6 %
Reste PACA	93,9 %	0 %	6,6 %	100 %	6,4 %
Hors de PACA	75 %	25 %	0 %	100 %	1,5 %

Lecture : parmi les jeunes qui habitent dans les communes du SCoT, 41,3 % sont en emploi, 45,8 % demandeurs d'emploi ou accompagnés par une structure, 12,9 % sont sans activité. Ils représentent 58,2 % de l'ensemble des répondants.

On note ici que les jeunes en emploi ont, plus largement que leurs homologues, quitté le département du Var au profit des autres départements de la région.

Situation de la famille par rapport à l'emploi

Pour approcher la situation économique des familles de ces jeunes, il a été demandé quelle était la situation du père et de la mère au regard de l'emploi, ainsi que le type d'emploi lorsque la situation s'y prêtait.

Parmi l'ensemble des répondants :

- 59,5 % déclarent que leur mère travaille, 72,6 % que leur père travaille³
- 38,5 % déclarent que leur mère est au chômage, inactive ou à la retraite, et 21,4 % que leur père est au chômage, inactive ou à la retraite⁴.
- 49,8 % des jeunes ont à la fois leur mère et leur père en emploi
- 13,5 % des jeunes ont à la fois leur mère et leur père inactifs, au chômage ou à la retraite.

Tableau 8

Professions exercées par les parents des jeunes entrants sur le marché du travail

	Mère	Père
Agriculteur exploitant	2 %	1,6 %
Artisan, commerçant	7,1 %	9 %
Chef d'entreprise	2,3 %	14,4 %
Cadres, ingénieur ou profession libérale	14,9 %	18,9 %
Technicien, contremaître agent de maîtrise	3,9 %	10,6 %
Employé	65,9 %	31,1 %
Ouvrier	2 %	12,8 %
Ne sait pas	2 %	1,6 %
Total	100 %	100 %

Au fil des sections suivantes, les éléments concernant la situation professionnelle des parents seront repris pour être comparés à celle de l'ensemble des répondants.

En comparaison avec les éléments issus du Diagnostic territorial partagé du tissu économique et de l'emploi du SCoT Est-Var réalisé par la Maison de l'Emploi pour l'année 2011, les parents des jeunes entrants précocement sur le marché du travail appartiennent, en moyenne (père et mère confondus), plus largement aux catégories « Employé », « Cadre, ingénieur ou profession libérale » et moins « Ouvriers » ou « Professions intermédiaires » que l'ensemble de la population du SCoT, autant la population stable que les nouveaux arrivants (Diagnostic, p. 13). Il ne faut pas négliger le fait que les deux premières catégories sont très certainement celles que les jeunes connaissent le plus et auxquelles ils rapportent plus facilement tels ou tels métiers ou fonction.

³ Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que l'ensemble des chiffres de ce paragraphe ne sont pas liés, que les 59,5 % de jeunes dont la mère travaille ne sont pas les mêmes que ceux dont le père travaille et inversement.

⁴ Nous ne distinguons pas les situations de chômage, d'inactivité et de retraite des parents car les réponses données par les jeunes montrent qu'ils ne différencient pas correctement ces situations.

Encadré 4

Les jeunes interrogés et âgés de moins de 16 ans

Malgré l'obligation de scolarisation jusqu'à 16 ans, 0,6 % de notre effectif sont des jeunes de 15 ans au moment de l'enquête. Celle-ci ayant eu lieu en février, il est probable que le nombre de jeunes de moins de 16 ans était plus important à la fin de l'année scolaire de référence, 2010-2011.

- 2/3 auraient souhaité poursuivre des études et 1/3 ne le souhaitait pas.
- 1/3 donne comme principale raison le fait « d'être lassé des études » et 2/3 de « vouloir travailler ».
- 1/3 pensait trouver « assez facilement » un emploi et 2/3 « assez difficilement ».
- 2/3 n'avaient jamais occupé un emploi saisonnier ou occasionnel, 1/3 souvent (plus de 3 fois par an).

Au moment de l'enquête, 2/3 se déclarent « inscrit comme demandeur d'emploi » et 1/3 en emploi. Cet emploi correspond à un contrat de professionnalisation pour préparer un CAP en mécanique. Il est donc plutôt de l'ordre d'une poursuite d'étude.

3.3. Les jeunes en emploi

Parmi les jeunes interrogés, 42,1 % se déclarent en emploi. Si on considère que cette part représente le taux d'emploi des jeunes entrants, il est sensiblement plus élevé que le taux d'activité des 15-24 ans du SCoT Est-Var pour l'année 2007 (37,7 %) publié par la Maison de l'Emploi dans son Diagnostic Territorial Partagé 2011.

Les jeunes en situation d'emploi correspondent à deux groupes :

- ceux qui ont d'eux-mêmes déclaré ne pas poursuivre leur scolarité et être en emploi (70,2 %)
- ceux qui ont déclaré poursuivre leur scolarité en contrat de professionnalisation (29,8 %). Le contrat de professionnalisation étant un contrat de travail (CDI ou CDD) comportant une action de professionnalisation⁵, nous leur avons demandé de poursuivre le questionnaire afin de recueillir des informations sur leur emploi. Ce contrat, à la différence de l'apprentissage, n'est pas considéré comme un parcours de formation initiale.

Afin de caractériser les emplois occupés par ces jeunes, nous leur avons posé des questions sur la nature de leur contrat de travail, sur leur temps de travail, leur ancienneté, leur fonction, leur salaire puis sur leur employeur (secteur d'activité, taille, localisation...). En amont, nous leur avons posé quelques questions sur

⁵ Le contrat de professionnalisation : il s'agit d'un CDI ou d'un CDD avec une action de professionnalisation de 6 à 12 mois, extension possible à 24 mois (en fonction du public et de la formation) ; il concerne les jeunes de 16 à 25 ans afin de compléter leur formation initiale, et les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans inscrits à Pôle emploi ; il vise l'acquisition d'une qualification par une formation en alternance (titre ou diplôme à visée professionnelle, enregistré au RNCP, qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective de branche, qualification figurant sur une liste établie par la Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE)).

leur parcours antérieur (job d'été, emploi saisonnier) et sur les moyens par lesquels ils ont obtenu leur emploi.

3.3.1. Accès à l'emploi et lien avec les expériences professionnelles passées

Nous avons demandé aux jeunes par quels biais ils avaient trouvé l'emploi qu'ils occupent au moment de l'enquête.

La moitié des jeunes en emploi, 50,2 %, déclarent avoir trouvé leur emploi grâce à la famille ou les amis. Viennent ensuite les candidatures spontanées dans 24,2 % des cas. Ainsi, près de 3/4 des jeunes déclarent ne pas avoir eu recours à un intermédiaire sur le marché du travail. Seuls 2,9 % des jeunes déclarent avoir trouvé leur emploi via Pôle Emploi, ils sont 5,3 % à citer la Mission Locale. On peut noter que 8,2 % des jeunes déclarent que c'est par l'intermédiaire de leur ancien établissement scolaire qu'ils ont trouvé leur emploi, et 6,3 % par le biais d'un stage, d'un job d'été ou d'un contrat d'intérimaire.

Pour connaître un peu mieux l'impact des emplois saisonniers ou occasionnels des jeunes sur leur primo-insertion, nous leur avons demandé si l'emploi qu'ils occupent actuellement est lié à un emploi saisonnier ou occasionnel précédent et, dans le cas d'une réponse positive, si c'était dans le même établissement. Ainsi, **1/3 des jeunes en emploi lient leur emploi actuel à un précédent emploi saisonnier ou occasionnel. Pour une très grande majorité, 89 %, il s'agit du même établissement.**

On peut donc dire que le fait d'avoir eu des emplois saisonniers ou occasionnels a aidé une part non négligeable des jeunes à trouver rapidement un emploi. Pour autant, il faut garder à l'esprit que seuls 32,4 % des jeunes qui ont occupé des emplois saisonniers ou occasionnels sont en emploi au moment de l'enquête.

3.3.2. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes en emploi

Remarque-t-on une différence en termes de situation professionnelle des parents des jeunes en emploi par rapport à l'ensemble des répondants ?

Effectivement, la part des mères en emploi s'élève alors à 68,4 % et celle des pères en emploi à 76,2 %. La part de mères inactives, au chômage ou à la retraite parmi les jeunes en emploi s'élève à 30,7 % et celle des pères dans cette situation correspond à 19,3 % des cas⁶.

Ainsi, la part des mères en emploi chez les jeunes en emploi est de 10 points supérieure à celle de l'ensemble des entrants sur le marché du travail, et de 6 points supérieure pour les pères.

Parmi les jeunes en emploi, 55 % ont à la fois leur père et leur mère qui travaillent, soit 5 points de plus que l'ensemble des répondants. Parallèlement, parmi les jeunes en emploi, 7,8 % ont à la fois un père et une mère inactifs, au chômage ou retraités, c'est 6 points de moins que l'ensemble des répondants.

Il semble donc que les jeunes en situation d'emploi aient des parents, et encore plus fortement des mères, plus souvent en emploi que l'ensemble des jeunes entrants sur le marché du travail.

⁶ Encore une fois, nous ne distinguons pas les situations de chômage, d'inactivité et de retraite des parents car les réponses données par les jeunes montrent qu'ils ne différencient pas correctement ces situations.

Tableau 9

Professions exercées par les parents des jeunes en emploi

	Mère	Père
Agriculteur exploitant	2,7 %	1,2 %
Artisan, commerçant	9,4 %	11,5 %
Chef d'entreprise	2,7 %	21,1 %
Cadres, ingénieur ou profession libérale	16,8 %	18,7 %
Technicien, contremaître agent de maîtrise	5,4 %	8,4 %
Employé	57,7 %	28,9 %
Ouvrier	2,7 %	7,8 %
Ne sait pas	2,7 %	2,4 %
Total	100 %	100 %

Au vu du tableau 9, il apparaît que les mères des jeunes en emploi sont plus souvent artisan, commerçant (plus 2 points de pourcentage); cadre, ingénieur ou profession libérale (plus 2 points); technicien, contremaître, agent de maîtrise (plus 1,5 points) que l'ensemble des jeunes. Parallèlement, elles occupent moins souvent des emplois d'employée (moins 8 points de pourcentage). Concernant les emplois occupés par les pères des jeunes en emploi, ceux-ci sont plus souvent des emplois de chef d'entreprise (plus 7 points), d'artisan, commerçant (plus 2 points), et moins souvent de technicien, contremaître, agent de maîtrise (moins 2 points) ou d'employé (moins 2 points).

Il est donc notable que les situations professionnelles des parents des jeunes en situation d'emploi au moment de l'enquête sont globalement plus favorables : ils sont plus souvent en emploi et ont des catégories socio-professionnelles plus « élevées ». Ce point n'est pas sans lien avec le fait que la majorité des jeunes en emploi déclare avoir trouvé leur emploi par l'intermédiaire de la famille ou des amis.

3.3.3. Caractéristiques des emplois occupés

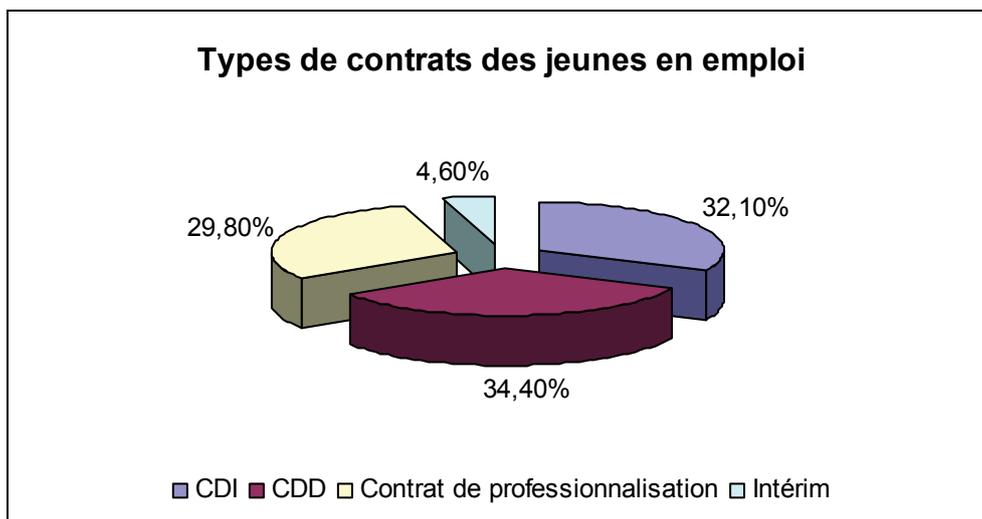
Les jeunes en situation d'emploi lors de l'enquête ont été interrogés sur les caractéristiques de leurs emplois (voir le questionnaire en annexe 1). Nous allons détailler dans cette section les caractéristiques des emplois, la section suivante présentera les caractéristiques des employeurs.

Type des contrats et durée de travail

Parmi les jeunes en emploi :

- 31,2 % sont en CDI
- 34,4 % en CDD
- 29,8 % sont en contrat de professionnalisation⁷
- 4,6 % ont un contrat d'intérimaire.

⁷ Nous n'avons pas ici l'information de savoir si le contrat est en CDD ou en CDI.



Concernant la durée de travail dans les emplois occupés, les jeunes déclarent :

- à 74,3 % être à temps plein (35h ou plus)
- à 19,3 % travailler moins de 20 heures par semaine (temps partiel et autres durées inférieures à 20 heures)
- et enfin 6,4 % des jeunes déclarent travailler entre 21 heures et 35 heures par semaine.

Ainsi, si un peu moins d'1/3 des jeunes est en CDI, 3/4 des jeunes en emploi travaillent à temps plein.

Ancienneté, salaire et catégorie socio-professionnelle

Parmi les jeunes en emploi, **49,5 % déclarent entre 3 et 6 mois d'ancienneté**, 23,9 % entre 6 et 9 mois, 18,8 % moins de 3 mois d'ancienneté et 7,8 % plus de 9 mois. L'ancienneté moyenne est de 5,4 mois mais cette valeur est peu représentative, compte tenu de la très forte variabilité des situations, qui vont de 1 à 23 mois d'ancienneté.

Sachant que ces jeunes sont censés être sortis du système scolaire en juin 2011 et qu'ils ont été interrogés entre le 14 janvier et le 11 février 2012, ceux qui déclarent entre 6 et 9 mois d'ancienneté ont trouvé leur emploi dès leur sortie du système scolaire et y sont restés depuis. C'est le cas de près d'1 jeune sur 4.

Pour les 7,8 % qui déclarent plus de 9 mois d'ancienneté, et notamment certains plus de 18 mois, ils ont débuté leur emploi au cours de leur scolarité ou suite à un décrochage en cours d'année scolaire et s'y sont maintenus après leur sortie du système scolaire.

La modalité de réponse la plus souvent donnée qui correspond à 27,5 % des jeunes est 5 mois, soit une entrée en emploi au mois d'août ou de septembre 2011.

Il faut noter que la période couverte ici par des anciennetés inférieures ou égales à 5 mois va de septembre à février, et que l'on ne se situe pas du tout dans la saison estivale propice à certains emplois.

En termes de rémunération, **le salaire moyen est de 1098 euros net par mois**, soit l'équivalent du SMIC. Pour autant, cette moyenne est toute relative compte tenu de la forte diversité des situations. Regroupés par tranche, on obtient :

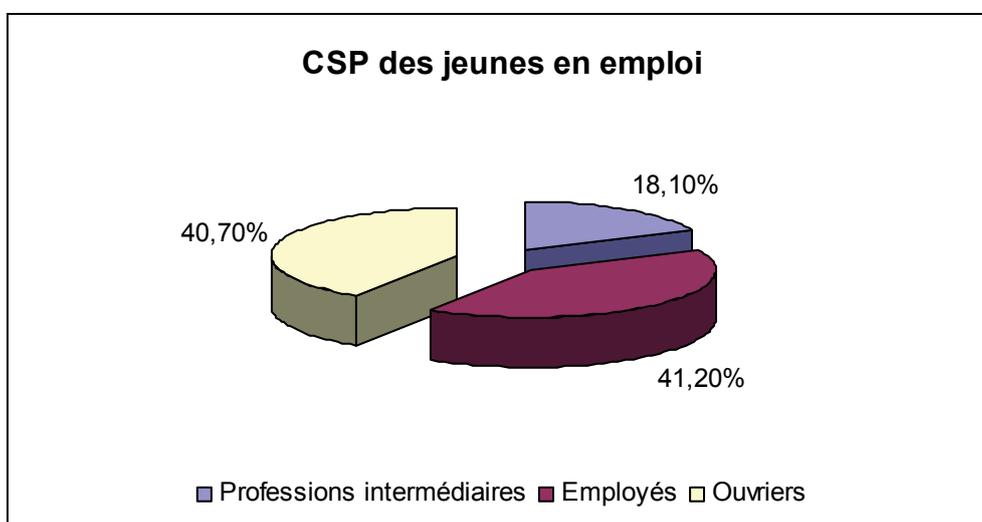
- 26,4 % des jeunes perçoivent moins de 800 euros par mois
- 24,5 % entre 800 et moins de 1100 euros
- 22,6 % de 1100 à moins de 1400 euros
- 26,4 % plus de 1400 euros.

Il faut aussi garder à l'esprit que la question du salaire, même si elle a été très largement renseignée dans notre enquête, est toujours sujette à caution. Par exemple, les rémunérations déclarées s'échelonnent de 300 à 2400 euros par mois, même après application d'un coefficient multiplicateur pour annuler l'effet des temps partiels.

Néanmoins, les niveaux de rémunérations sont relativement élevés pour une population débutant sur le marché du travail avec au plus un baccalauréat en poche.

Les emplois occupés sont répartis dans trois catégories socio-professionnelles⁸ :

- 18,1 % des jeunes sont professions intermédiaires
- 41,2 % employés
- 40,7 % ouvriers



Parmi les professions intermédiaires, on trouve une majorité de professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés, puis des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, et enfin quelques techniciens.

Parmi les employés, les plus nombreux sont les employés de commerce, suivis des personnels des services directs aux particuliers⁹ puis des employés administratifs d'entreprise.

Parmi les ouvriers :

- 53,3 % sont ouvriers qualifiés, en tant qu'ouvrier de type industriel, de type artisanal, de la manutention, du magasinage et du transport soit en tant que chauffeurs
- 46,7 % sont ouvriers non qualifiés, majoritairement de type artisanal mais aussi de type industriel.

⁸ Il s'agit des professions et catégories socio-professionnelles au sens de la nomenclature PCS 2003 de l'INSEE.

⁹ Ces emplois concernent les domaines suivants : service, restauration, hôtellerie, soins personnels, travail domestique, conciergerie en dehors des établissements d'enseignement et de santé.

Tableau 10

Exemples de professions exercées par les jeunes en emploi

(Avec parfois précisions de la part des jeunes en emploi correspondante)

Professions intermédiaires	
Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés	Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels (4,6 %) Animateurs socioculturels et de loisirs (1,8 %)
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	Techniciens commerciaux (biens d'équipement, biens intermédiaires) (1,8 %)
Techniciens	Techniciens de l'environnement et du traitement des pollutions Techniciens divers (2,3 %)
Employés	
Employés de commerce	Caissiers de magasin (5 %) Vendeurs en alimentation (3,7 %) Vendeurs en habillement et articles de sport (3,7 %)
Personnels des services directs aux particuliers	Serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant) (7,3 %) Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration (4,6 %)
Employés administratifs d'entreprise	Secrétaires (2,8 %) Employés des services comptables ou financiers (1 %)
Ouvriers	
Ouvriers qualifiés	Conducteurs qualifiés d'engins de chantiers du bâtiment et des travaux publics (5,5 %) Electriciens qualifiés de type artisanal (y.c. bâtiment) (2,8 %) Mécaniciens qualifiés en maintenance, entretien, réparation automobile (1,4 %) Conducteurs routiers et grands routiers (salariés) (4,6 %)
Ouvriers non qualifiés	Ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés (2,8 %) Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment (5,1 %) Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment (3,2 %) Nettoyeurs (2,8 %)

3.3.4. Caractéristiques des entreprises

Après avoir mis en avant les caractéristiques des emplois occupés par les jeunes entrants, nous allons analyser le profil des entreprises dans lesquelles ils travaillent.

En termes de localisation des emplois¹⁰, **45,1 % d'entre eux se situent sur la zone du SCoT Est-Var**, 36,8 % dans le reste du département du Var, 12,1 % dans les autres départements de la région PACA. La mobilité géographique des jeunes entrants est donc limitée, tout du moins lors des premiers mois d'insertion sur le marché du travail. Moins de 5 % d'entre eux déclarent travailler en dehors de la région PACA.

Dans près de 9 cas sur 10, les entreprises appartiennent au secteur privé, 6 % d'entre elles appartiennent au secteur public (Etat, collectivités locales, fonction publique hospitalière) et un peu moins de 5 % au secteur associatif.

A l'image des entreprises caractéristiques de la zone du SCoT Est-Var, **les entreprises qui emploient les jeunes entrants sont majoritairement des PME voire des TPE**. Plus de 3/4 des entreprises ont moins de 50 salariés. Plus précisément :

¹⁰ Il est à signaler que dans 18 % des cas cette information est manquante.

- 42,7 % des entreprises ont moins de 10 salariés
- 34 % entre 10 et 49 salariés
- 18,8 % entre 50 et 499 salariés.

Concernant les secteurs d'activité des établissements employeurs, comme on pouvait le pressentir, 75 % des établissements sont dans le secteur tertiaire, 15 % dans celui de la construction.

3.3.5. Filière de formation et souhait pour l'avenir des jeunes en emploi

Nous avons analysé le type de contrat de travail des jeunes en emploi au regard du type de filière de formation qu'ils ont suivi. Le tableau suivant présente ces résultats.

Tableau 11

Spécialité de formation et type de contrat de travail

Spécialité de formation	CDI	CDD	Contrat de professionnalisation	Intérim	Total
Générale et artistique	35,6 %	15,6 %	40 %	8,9 %	100 %
Industrielle	28,4 %	38,8 %	23,9 %	9 %	100 %
Tertiaire	31,1 %	39,6 %	29,3 %		100 %
Total	31,2 %	34,4 %	29,8 %	4,6 %	100 %

Lecture : parmi les jeunes issus de formation générales ou artistiques et en emploi au moment de l'enquête, 35,6 % sont en contrat à durée indéterminée.

Tout comme l'accès à un emploi, les filières professionnalisées (industrielles ou tertiaires) ne semblent pas jouer pour l'accès à un CDI. Ce qui, par contre, est net et qui pouvait être pressenti, c'est le rôle de professionnalisation de la formation initiale qu'occupent les contrats de professionnalisation. Ceux-ci sont quasi partie intégrante de la formation initiale dans le sens où ils lui font suite sans interruption et où ils sont plus fréquemment occupés par des jeunes ayant une formation générale.

Souhait pour l'avenir et retour sur ce qu'ils attendaient à la sortie du système scolaire

Pour appréhender le décalage éventuel entre leurs attentes à la sortie du système scolaire et leur situation actuelle, et pour instruire la question de la satisfaction des jeunes vis-à-vis de l'emploi qu'ils occupent, nous leur avons demandé si leur emploi correspond à ce qu'ils envisageaient à leur sortie, et ensuite, s'ils souhaitaient y rester¹¹.

Dans près de 60 % des cas, les jeunes déclarent que leur emploi correspond à ce qu'ils envisageaient à leur sortie du système scolaire.

Au total, près de 9 jeunes sur dix déclarent vouloir rester dans leur emploi, 48,6 % « pour le moment » et 40,4 % « le plus longtemps possible ».

¹¹ A la question « Souhaitez-vous rester dans cet emploi ? » les réponses possibles étaient : oui le plus longtemps possible, oui pour le moment, non.

3.3.6. Les jeunes en contrat à durée indéterminée

Comme indiqué en début de section, **près d'un tiers des jeunes sortants ont un contrat à durée indéterminée**. C'est d'ailleurs parmi les CDI que la proportion de temps plein est la plus grande puisque c'est le cas de 8 contrats sur 10.

Regardons plus précisément les caractéristiques de ces jeunes :

- ils ont majoritairement entre 17 et 19 ans (68 % des cas)
- 47,1 % d'entre eux sortent d'une classe de terminale bac professionnel et 8 sur 10 ont obtenu leur diplôme
- 23,5 % d'entre eux sortent d'une terminale générale ou technologique et, dans ce cas, ils ne sont que 37,5 % à avoir obtenu le diplôme
- 10,3 % d'entre eux sortent d'une classe terminale de BEP et tous ont obtenu leur diplôme.

Au niveau des emplois qu'ils occupent :

- tous travaillent dans le secteur privé
- 53,7 % travaillent dans une commune du SCoT, 27,8 % dans le reste du Var et 11,1 % dans le reste de la région PACA.
- plus de 8 sur 10 travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés, dont 44 % dans une entreprise de moins de 10 salariés.
- parmi leurs employeurs, 7 sur 10 appartiennent au secteur des services et 16 % à celui de la construction
- en termes de salaires, ils perçoivent en moyenne 1219 euros par mois¹², mais la variabilité des salaires est très grande. Près de 40 % perçoivent plus de 1400 euros par mois. Ces valeurs sont à mettre en regard de la moyenne des rémunérations de l'ensemble des jeunes en emploi qui s'élève à 1098 euros et des 26,4 % de jeunes déclarant une rémunération supérieure à 1400 euros.
- Concernant leur catégorie socioprofessionnelle, ils sont moins souvent professions intermédiaires que l'ensemble des jeunes en emploi (11,8 % soit 7 points de moins) et plus souvent employés (48,5 %, soit plus 7 points). Dans ce dernier cas, les emplois occupés sont :
 - o 24 % de serveurs, commis de restaurant, garçons (bar, brasserie, café ou restaurant)
 - o 21 % de caissiers de magasin
 - o 18,2 % d'aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration
 - o 18,2 % de vendeurs en alimentation

Les jeunes qui sont en CDI sont pour la majorité dotés d'un diplôme professionnel de niveau IV ou V. Dans près d'un cas sur deux ils sont employés, et dans plus de 40 % des cas dans le secteur des bars et de la restauration. Leurs employeurs sont caractéristiques du SCoT Est-Var, à savoir de petites entreprises privées liées au secteur de l'économie résidentielle (service et construction).

Concernant leurs caractéristiques socio-démographiques, 67,7 % des jeunes en CDI déclarent que leur mère travaille, 32,3 % qu'elle est au chômage, inactive ou retraitée. Parallèlement, 77,9 % des jeunes déclarent que leur père travaille et 22,1 % qu'il est au chômage, inactif ou à la retraite. Ces proportions ne sont pas significativement différentes de celles de l'ensemble des jeunes en emploi.

¹² Le salaire est exprimé en euros net par mois et en équivalent temps plein suite à l'application d'un coefficient multiplicateur pour corriger l'impact du temps de travail.

En termes de catégories socioprofessionnelles des parents, 41,5 % des jeunes en CDI ont un père « employé », 20,8 % « chef d'entreprise », 18,9 % « cadre, ingénieur ou profession libérale » et 13,2 % « artisan, commerçant ». Concernant leur mère, 65,3 % déclarent qu'elle est « employée », 17,4 % qu'elle est « cadre, ingénieur ou profession libérale » et 8,7 % « chef d'entreprise ». Des différences apparaissent par rapport à l'ensemble des jeunes en emploi. Les mères sont plus largement « chefs d'entreprise » (plus 6 point) ou « employées » (plus 7 points). Les pères sont plus souvent employés ou artisans, commerçants et, dans les mêmes proportions, cadres et chefs d'entreprise.

A la question de savoir par quel moyen les jeunes ont trouvé leur emploi, les jeunes en CDI répondent à 48,5 % par la famille ou les amis, à 27,3 % via une candidature spontanée puis à 7,6 % par la Mission Locale et également à 7,6 % par Pôle Emploi.

Les emplois des jeunes en CDI sont un peu plus que la moyenne liés à un emploi saisonnier ou occasionnel : 39,7 % des jeunes en CDI déclarent que leur emploi est lié à un précédent emploi saisonnier ou occasionnel, contre 33 % pour l'ensemble des jeunes en emploi. De même, ils sont 92,6 % à indiquer que cet emploi était dans le même établissement contre 88,9 % dans le cas général.

Les jeunes en CDI répondent-ils plus souvent que les autres positivement à la question de la correspondance entre leur emploi et ce qu'ils envisageaient à leur sortie du système scolaire ? Ce type de contrat accroît-il leur souhait de rester dans leur emploi ?

Concernant la correspondance entre leur emploi et ce qu'ils envisageaient, la réponse est non. Ils sont 57,4 % à dire que leur emploi ne correspond pas à ce qu'ils envisageaient alors que ce n'est le cas que de 40 % de l'ensemble des jeunes en emploi. Il ne faut pas oublier la capacité des répondants à de telles enquêtes à rationaliser a posteriori leur situation ou leurs impressions.

De façon analogue, le fait d'être en CDI ne renforce pas la volonté des jeunes de conserver leur emploi puisque 86,7 % souhaitent le conserver contre 89 % pour l'ensemble. Plus précisément, seulement 26,5 % des jeunes en CDI disent vouloir garder leur emploi le plus longtemps possible (contre 40,4 % dans le cas général), et par contre 60,3 % souhaitent le garder « pour le moment » contre 48,6 % dans l'ensemble des jeunes en emploi.

3.3.7. Les jeunes ayant occupé plusieurs emplois depuis leur sortie

Pour renseigner la question du parcours des jeunes depuis leur sortie du système scolaire, nous avons demandé aux jeunes en emploi lors de l'enquête, s'ils avaient occupé un ou plusieurs autres emplois depuis leur sortie du système scolaire.

30,7 % répondent positivement et 69,3 % négativement. Ce point corrobore assez largement les informations obtenues en termes d'ancienneté dans l'emploi des jeunes actifs occupés puisque plus de 80 % d'entre eux déclarent une ancienneté en emploi supérieure à 3 mois dont près de 32 % supérieure à 6 mois.

Parmi les jeunes qui déclarent avoir occupé un ou plusieurs autres emplois que celui occupé lors de l'enquête téléphonique, 1/3 déclare qu'ils représentent au total entre 1 et 3 mois de travail, 1/3 plus de 6 mois, 12 % de 3 à 6 mois et 16 % moins de 1 mois.

Compte tenu des anciennetés dans l'emploi de ces jeunes, certains ont très probablement cumulé plusieurs emplois en même temps. D'après nos estimations, cela représente environ 1 jeune sur deux.

Encadré 5

Les jeunes en contrat de professionnalisation

Parmi les jeunes en emploi, près de 30 % sont en contrat de professionnalisation. Nous allons faire un focus sur cette catégorie pour analyser plus précisément leur situation.

De la même façon que leurs homologues en emploi, les jeunes en contrat de professionnalisation ont majoritairement trouvé leur emploi par l'intermédiaire de la famille ou des amis (près de 1/2) ou via une candidature spontanée (30 %).

Leurs employeurs sont majoritairement des entreprises :

- du commerce et de la réparation automobile : 31,8 %
- de la construction : 23,8 %
- de l'hébergement et de la restauration : 9,5 %.

57 % des employeurs se situent dans la zone du SCoT Est-Var, 25 % sont dans le reste du département du Var. En comparaison, ils sont plus de 3 jeunes sur 4 à habiter dans la zone du SCoT Est-Var.

On retrouve l'ensemble des catégories de taille d'entreprises parmi les entreprises « utilisatrices » des contrats de professionnalisation, ainsi :

- 41 % ont entre 0 et 9 salariés
- 32 % entre 10 et 49 salariés
- 24 % entre 20 et 499 salariés
- 3,2 % ont plus de 500 salariés.

Dans plus de 3 contrats sur 4, les jeunes travaillent à temps plein.

En termes de salaires, la majorité gagne moins de 800 euros par mois (61 %) et 23 % entre 800 et 1100 euros¹³.

Concernant les niveaux de sortie du système scolaire des jeunes en contrats de professionnalisation, ceux-ci sortent très largement de terminale, que ce soit professionnelle (35 %) ou générale et technologique (25,4 %) ; viennent ensuite des jeunes sortant de 2^{nde} année de CAP (19 %) puis de 3^{ème} générale et d'insertion (12,7 %). On retrouve ici des résultats analogues à des travaux nationaux du Céreq sur la comparaison entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation. Le second étant plutôt utilisé pour des jeunes ayant déjà un niveau bac.¹⁴

Les diplômes préparés en contrat de professionnalisation sont, dans plus de 4 cas sur 10 un BTS ou un diplôme de niveau III, dans 2 cas sur 10 un bac professionnel ou un diplôme de niveau IV.

¹³ La rémunération minimale garantie pour les jeunes bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation sans qualification professionnelle est fixée à 769,10 € pour les moins de 21 ans, 978,86 € pour les bénéficiaires de 21 à moins de 26 ans. La rémunération minimale garantie pour les jeunes titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle de niveau IV est fixée à 908,94 € pour les moins de 21 ans, 1.118,70 € pour les bénéficiaires de 21 à moins de 26 ans. Le baccalauréat général n'est pas une qualification professionnelle de niveau bac et n'ouvre donc pas droit à la même rémunération minimale qu'un baccalauréat professionnel.

¹⁴ J.-J. Arrighi, V. Mora, 2010, Apprentissage contre professionnalisation : un faux débat, Bref Céreq, n° 276.

4. LES JEUNES « À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI »

A la question : « quelle est votre situation actuelle ? », les jeunes pouvaient répondre « être inscrit comme demandeur d'emploi » ou « participer à un programme d'accompagnement et/ou de formation ». La section qui suit présente le cas de ces deux sous-groupes qui, rappelons-le, concernent 43,8 % des jeunes entrés sur le marché du travail. Nous avons fait le choix de traiter ensemble ces deux sous-groupes, compte tenu de la difficulté pour les jeunes de faire réellement la différence entre « être inscrit comme demandeur d'emploi » qui, pour nous, réfère à une inscription chez Pôle Emploi et le fait d'être accompagné dans leur recherche d'emploi. En témoigne le fait, que parmi les 36 % des jeunes entrants sur le marché du travail qui se déclarent « inscrits comme demandeurs d'emploi », seuls 2 sur 3 se disent plus loin inscrits chez Pôle Emploi.

Lorsque les jeunes ont déclaré être demandeurs d'emploi ou être suivis par une structure, nous leur avons demandé dans quelle structure ils étaient inscrits, depuis quand, est-ce qu'ils bénéficiaient d'un suivi ou d'une aide spécifique et si oui de préciser de quoi il s'agissait.

4.1. Structure d'accompagnement, âge et ancienneté dans la structure

Les jeunes répondaient par oui par non à chaque type de structure cité. Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des réponses.

Tableau 12

Structures d'accompagnement des jeunes sans emploi

	OUI	NON
Pôle Emploi	63,9 % Parmi eux : <ul style="list-style-type: none">- près d'1 sur 2 est aussi inscrit en intérim- 63 % sont aussi inscrits à la Mission locale	36,1 %
Mission locale	60,4 % Parmi eux : <ul style="list-style-type: none">- plus de 4 sur 10 sont aussi inscrits en intérim- près de 7 sur 10 sont aussi inscrits chez Pôle Emploi	39,6 %
Mission générale d'insertion (MGI)	2,2 %	97,8 %
Entreprise d'intérim	41,7 % Parmi eux : <ul style="list-style-type: none">- 7 jeunes sur 10 sont aussi inscrits chez Pôle Emploi- 6 jeunes sur 10 sont aussi inscrits à la Mission locale	58,3 %
Autres structures	0,9 %	99,1 %

Lecture : A la question, êtes-vous inscrit chez Pôle Emploi, 63,9 % des jeunes interrogés répondent oui. Parmi eux, 63 % se déclarent également inscrit à la Mission locale.

Si on s'intéresse plus spécifiquement aux acteurs publics de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes, en laissant de côté les entreprises d'intérim qui n'ont pas réellement cette fonction, il apparaît que, parmi les jeunes « en recherche d'emploi » :

- **14,5 % ne se déclarent inscrits ni chez Pôle Emploi, ni à la Mission locale, ni à la MGI**
- **seuls 1,8 % des jeunes sont inscrits simultanément dans les trois structures**
- 20,7 % des jeunes ne sont inscrits qu'à la Mission locale, 24,2 % que chez Pôle Emploi
- et le cas le plus fréquent, 38,8 % des jeunes sont inscrits à la fois chez Pôle Emploi et à la Mission locale.

Compte tenu des dates d'inscription indiquées par les jeunes, on constate qu'un quart d'entre eux (21,2 %) a 5 mois d'ancienneté dans la structure. Compte tenu de la date de l'interrogation (entre le 14 janvier et le 11 février 2012), ces jeunes se sont inscrits dans le courant du mois de septembre.

Ils sont 15,4 % à déclarer 4 mois d'ancienneté dans la structure. Ainsi, plus d'un tiers des jeunes en recherche d'emploi semble être dans cette situation depuis leur sortie du système scolaire.

Par contre, près de 10 % des jeunes déclarent être inscrits dans cette structure depuis plus de 9 mois, soit avant leur sortie du système scolaire ou suite à un décrochage en cours d'année.

Tableau 13

Ancienneté d'inscription selon les structures

	Entreprise d'intérim	Pôle Emploi	Mission Locale	Total
Moins de 3 mois	17,7 %	35,4 %	20,9 %	29,8 %
De 3 à 5 mois	57,3 %	48,3 %	50,4 %	47,6 %
De 6 à 8 mois	6,3 %	8,2 %	17,3 %	12,2 %
9 mois et plus	18,8 %	8,2 %	11,5 %	10,6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : parmi les jeunes inscrits dans une entreprise d'intérim, 17,7 % le sont depuis moins de 3 mois.

Les jeunes inscrits chez Pôle Emploi sont ceux qui sont inscrits depuis le moins longtemps, plus de 8 inscrits sur 10 le sont depuis moins de 5 mois. Comparativement, les inscrits en entreprise d'intérim le sont pour près de 20 % d'entre eux depuis plus de 9 mois, c'est donc la situation probablement la plus souvent concomitante avec la poursuite d'études et l'une des premières démarches entreprises par les jeunes.

Tableau 14

Structure d'accueil et niveau de sortie des jeunes

	Entreprise d'intérim	Pôle Emploi	Mission Locale	Total
3 ^{ème} Générale, Technologique et d'insertion		0,7 %	7,9 %	5,3 %
2 ^{nde} et 1 ^{ère} G et T			2,2 %	1,3 %
Tale G et T	15,6 %	17 %	12,2 %	16,3 %
1 ^{ère} année CAP	3,1 %	5,4 %	7,2 %	4,4 %
2 ^{nde} année CAP	12,5 %	18,4 %	23,7 %	17,2 %
Tale BEP	12,5 %	10,2 %	10,1 %	9,3 %
2 ^{nde} pro	4,2 %	2,7 %		1,8 %
1 ^{ère} pro	2,1 %	7,5 %	9,4 %	7,5 %
Tale pro	50 %	38,1 %	27,3 %	37 %
Mention Complémentaire				
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : parmi les jeunes inscrits dans une entreprise d'intérim, 15,6 % sont issus d'une terminale générale ou technologique. Les pourcentages en grisé sont les deux plus importants de chaque cas.

La répartition des niveaux de sortie par structure ne fait pas apparaître de grosses distorsions par rapport à l'ensemble des jeunes inscrits dans une structure. On note que les sortants de terminales générale, technologique ou professionnelle, sont surreprésentés parmi les inscrits dans une entreprise d'intérim : ils représentent 65,6 % des inscrits dans ces structures contre 53,3 % de la population globale.

Si on regarde l'ancienneté d'inscription dans la structure au regard du niveau de sortie des jeunes, on remarque que :

- parmi les jeunes déclarant moins de 3 mois d'ancienneté dans une structure, 42 % sortent d'une terminale professionnelle, 17,8 % d'une terminale générale et technologique et autant d'une seconde année de CAP ;
- parmi ceux qui déclarent entre 3 et 5 mois d'ancienneté, 34 % sont issus d'une terminale professionnelle et 22 % d'une seconde année de CAP ;
- parmi ceux qui déclarent entre 6 et 8 mois d'ancienneté, 28 % sont issus d'une classe de 1^{ère} professionnelle, 24 % d'une terminale professionnelle et 20 % d'une terminale BEP ;
- parmi ceux qui déclarent 9 mois d'ancienneté ou plus, 45 % sont issus d'une terminale professionnelle et 27 % d'une terminale générale ou technologique.

En termes d'âges, les plus jeunes (15-16ans) sont près de 9 sur 10 à répondre être inscrits à la Mission locale et 11 % inscrits chez Pôle Emploi¹⁵.

Les 17-19 ans se retrouvent dans tous les types de structure. 66 % se déclarent inscrits chez Pôle Emploi, 62,4 % à la Mission locale, 42 % dans une entreprise d'intérim, et 3 % à la MGI.

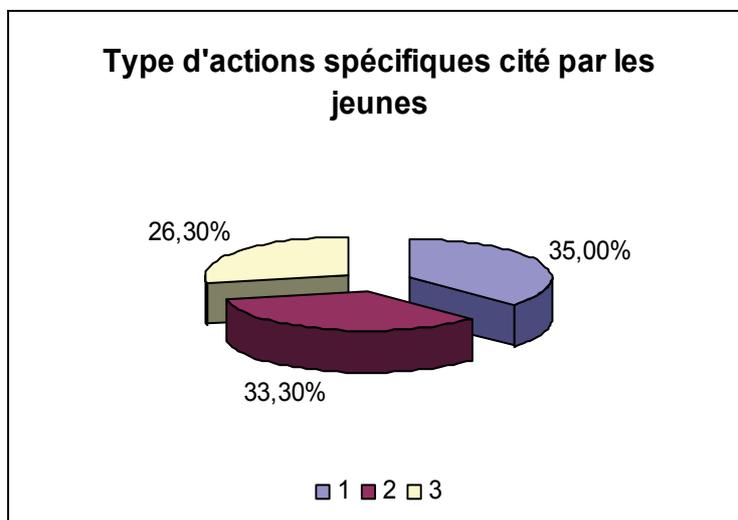
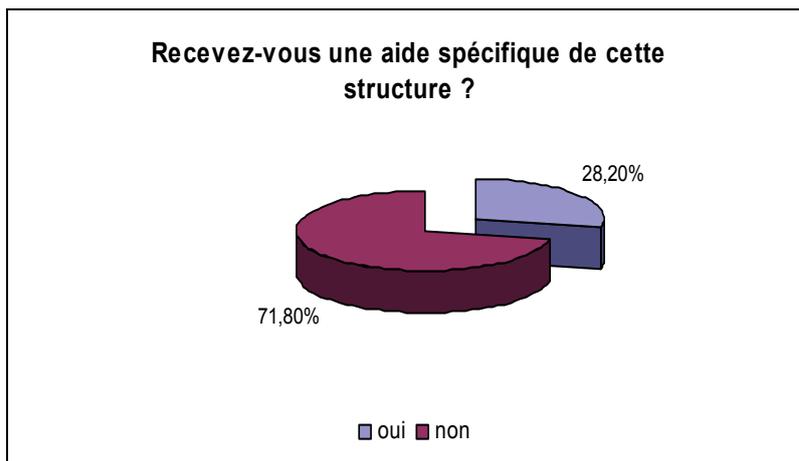
Les plus âgés (20-22 ans) se déclarent inscrits à la Mission locale pour 50 % d'entre eux, chez Pôle Emploi pour 66 % d'entre eux, et enfin en intérim pour 46 % d'entre eux.

¹⁵ Nous rappelons ici que les jeunes répondaient oui/non pour chaque structure et qu'ils pouvaient répondre oui à plusieurs structures. Le total par tranche d'âge peut donc dépasser 100 %.

4.2. Type d'accompagnement et actions suivies

Parmi les jeunes se déclarant «être inscrit comme demandeur d'emploi » ou « participer à une programme d'accompagnement et/ou de formation », 28,2 % de jeunes déclarent recevoir une aide spécifique de cette structure. Parmi eux :

- 35 % évoquent des ateliers concernant la rédaction de CV, des simulations d'entretiens...(1)
- 33,3 % évoquent un suivi personnalisé (2)
- 26,3 % le fait de faire des stages en entreprises ou de suivre une formation (3)



En termes de niveaux de sortie des jeunes en recherche d'emploi, 37 % sortent d'une terminale bac pro, 17,2 % d'une deuxième année de CAP et 16,3 % d'une terminale générale et technologique.

En croisant le niveau de sortie et la structure fréquentée, on note que :

- les jeunes issus d'une terminale bac pro sont ceux qui se répartissent le plus entre les différentes structures : ainsi 44,7 % d'entre eux sont inscrits à la Mission locale, 34,2 % à Pôle Emploi, 15,8 % en intérim et 5,6 % à la MGI.
- parmi les jeunes issus d'une seconde année de CAP, 9 sur 10 sont inscrits à la Mission locale et les autres chez Pôle Emploi.

- les sortants de terminale générale et technologique sont 6 sur dix à être inscrits à la Mission locale, 32 % chez Pôle Emploi, 7,1 % indiquent une « autre » structure que celles citées.
- quant aux sortants de seconde générale et technologique, de 1^{ère} année de CAP ou de seconde professionnelle, ils sont tous inscrits à la Mission locale.
- les sortants de 3^{ème} générale et d'insertion se répartissent entre la Mission locale (9 sur 10) et Pôle Emploi.

4.3. Caractéristiques socio-démographiques des jeunes et de leurs familles

Concernant leur lieu d'habitation, les jeunes à la recherche d'un emploi (cette expression représente les jeunes inscrits comme demandeurs d'emploi et ceux suivis par une autre structure) résident pour 61,2 % d'entre eux dans une commune du SCoT Est-Var. Ils sont 37,9 % à vivre dans une autre commune du département, mais aucun ne déclare résider dans un autre département de la région PACA.

Ces jeunes résident plus souvent dans une commune du SCoT que l'ensemble de la cohorte (plus 3 points) et, de façon encore plus significative, par rapport aux jeunes en emploi (plus 5 points).

94,7 % de ces jeunes vivent chez leurs parents ou chez un autre membre de leur famille, cette part est supérieure à l'ensemble des répondants (90 %).

Les jeunes en recherche d'emploi déclarent à 48 % que leur mère travaille (c'est 11 points de moins que l'ensemble des répondants) et à 42 % qu'elle ne travaille pas ou est à la retraite (contre seulement 3.7 % parmi l'ensemble des sortants). Dans 6,6 % des cas, elle est au chômage.

Concernant la situation des pères des jeunes en recherche d'emploi, dans 68,7 % des cas il est en emploi (c'est 5 points de moins que l'ensemble des sortants), dans 17,2 % des cas il est au chômage (c'est plus de trois fois le niveau de l'ensemble des répondants), dans 8 % des cas il est inactif ou retraité (c'est deux fois moins que l'ensemble des répondants).

Pour les parents occupant un emploi, on note une très large majorité de mère « employée », 73 % des cas. C'est aussi la majorité des emplois des pères de ces jeunes mais seulement dans 1/3 des cas. 20 % des pères sont « ouvriers », 16,7 % « cadres, ingénieurs ou professions libérales » (c'est le cas de 11 % des mères). Si on compare ces chiffres à l'ensemble des répondants, la proportion d'employé(e)s et d'ouvriers est plus grande et celle de cadres, ingénieurs ou professions libérales et des chefs d'entreprise est plus faible.

5. LES JEUNES « INACTIFS »

A la question « quelle est votre situation actuelle ? », les jeunes pouvaient répondre « être sans activité ». C'est le cas de 14,1 % d'entre eux.

5.1. Lieu d'habitation, situation des parents

Les jeunes qui se déclarent inactifs habitent, dans 54,8 % des cas, dans une commune du SCoT Est-Var. Les autres résident, dans 42 % des cas, dans une autre commune du Var. Ils sont seulement 2,8 % à résider dans un autre département de PACA.

Comme attendu, ces jeunes résident, moins largement que l'ensemble et a fortiori que ceux qui sont en emploi, en dehors du département du Var, mais ils sont pour autant moins « concentrés » sur la zone du SCoT.

De façon assez surprenante, « seuls » 85 % des jeunes inactifs déclarent vivre chez leurs parents ou un autre membre de leur famille (contre 90 % pour l'ensemble et même 95 % pour les jeunes en recherche d'emploi).

Parmi les jeunes inactifs, 68 % ont une mère en emploi et 29 % au chômage, inactive ou retraitée ; 74 % ont un père en emploi et 22 % au chômage, inactif ou retraité. La part des parents en emploi est supérieure à l'ensemble des répondants, celle des mères au chômage, inactives ou retraitées est par contre inférieure. Au regard de ces deux indicateurs, leur situation est plus proche de celle des jeunes en emploi que de l'ensemble des répondants. L'une des explications est à trouver dans les jeunes de cette catégorie qui se déclarent en « année sabbatique », « période de réflexion »...pour qui les parents sont en capacité de subvenir à leurs besoins et donc potentiellement dans une situation plutôt favorable.

5.2. Projet de recherche d'emploi ou de reprise d'études

Lorsque les jeunes se déclaraient inactifs, nous les avons interrogés sur leurs éventuels projets de recherche d'emploi ou de reprise d'études.

C'est ainsi que :

- 95,9 % des jeunes déclarent envisager de travailler ou rechercher un emploi dans les 6 prochains mois et les 4 % restants dans plus de 6 mois
- 35,6 % des jeunes déclarent envisager de reprendre des études à la rentrée prochaine et 64,4 % n'envisagent pas « pour le moment » de reprendre des études.

Le tiers de jeunes envisageant de reprendre des études dès la prochain rentrée correspond très certainement aux jeunes ayant déclaré le refus dans la section souhaité ou des retards lors des inscriptions. Cet ordre de grandeur correspond à celui obtenu lors de la question « auriez-vous souhaité poursuivre vos études ? ». Il y a donc un ensemble de jeunes qu'il faut probablement mieux identifier afin de cibler des actions d'orientations et d'accompagnement lors de la phase de changement d'établissement pour leur éviter cette année d'inactivité que l'on pourrait qualifier de subie.

CONCLUSION

Les bons résultats de l'enquête auprès des jeunes identifiés comme sortant du système scolaire sur le territoire du SCoT Est-Var nous permettent d'apporter de l'information sur la situation de près de 600 jeunes.

Comme attendu, un peu plus de la moitié d'entre eux poursuivaient leurs études dans d'autres filières au moment de l'interrogation. L'apprentissage est la principale voie de poursuite, puis viennent les écoles et les classes préparatoires privées, notamment pour les bacheliers.

Parmi les jeunes effectivement entrés sur le marché du travail, un peu plus de 4/10 sont en emploi, près de 4,5/10 sont en recherche d'emploi et 1,5/10 se déclarent inactif.

Sans revenir dans le détail de chaque situation, on peut noter plusieurs points :

- près d'1 jeune sur 4 aurait souhaité poursuivre ces études
- le fait de « vouloir travailler » est la principale raison invoquée par les jeunes pour justifier leur sortie du système scolaire.
- le fait d'avoir occupé des emplois saisonniers ne pousse pas particulièrement les jeunes à entrer sur le marché du travail, voire au contraire, les « incite » à poursuivre leur scolarité.
- le fait de terminer un cycle de formation favorise l'accès à l'emploi

Pour les jeunes en emploi :

- près des 3/4 ont trouvé leur emploi par leurs réseaux familiaux ou par le biais d'une candidature spontanée, sans lien avec un intermédiaire du marché du travail
- 1/3 des jeunes en emploi disent que celui-ci est lié à un emploi saisonnier qu'ils ont occupé
- si les CDD sont majoritaires, près d'1 jeune sur 3 occupe un CDI au moment de l'enquête
- les niveaux de rémunérations sont tout à fait corrects : la moyenne se situe au niveau du SMIC, mais plus d'1 jeune sur 4 déclare percevoir un salaire supérieur à 1400 euros.
- les emplois occupés sont en majorité des emplois d'employé et d'ouvrier.
- les employeurs de ces jeunes sont assez représentatifs des entreprises du SCoT Est-Var, à l'exception de leur taille qui se situe plutôt au-delà de 10 salariés.

Les jeunes se déclarant « être inscrit comme demandeur d'emploi » ou « participer à une programme d'accompagnement et/ou de formation » représentent près de 44 % des jeunes entrés sur le marché du travail.

- Les structures dans lesquelles ils sont inscrits sont la Mission locale et Pôle Emploi et enfin des entreprises de travail temporaire.
- Les jeunes sont très souvent inscrits dans plusieurs structures simultanément, mais 15 % ne sont inscrits dans aucune structure.
- Les durées d'inscription sont plutôt longues au regard de la date présumée de sortie du système scolaire.

Les jeunes « inactifs » représentent 14 % des entrants sur le marché du travail. Ils ont, à la quasi unanimité, déclaré vouloir travailler ou rechercher un emploi dans les 6 prochains mois, et plus d'1/3 envisage de reprendre leurs études dès la rentrée prochaine.

Parmi les conclusions à tirer de cette étude, on peut retenir que, dans 25 % des cas, les jeunes auraient souhaité poursuivre leur scolarité. Certes, ces derniers pourront éventuellement le faire à la rentrée prochaine, mais il est clair **qu'il existe encore une marge de progression dans le suivi et l'orientation des jeunes, leur accompagnement et celui de leur famille en fin de cursus ou d'année scolaire.**

Par ailleurs, on constate **une assez forte segmentation de la population des jeunes entrants sur le marché du travail**, dans le sens où les anciennetés dans leurs situations respectives, autant l'emploi que l'inscription dans une structure pour ceux qui en sont privés, sont longues au regard de la date présumée de sortie du système scolaire.

Ainsi pour les interrogations à venir permettant le suivi sur plusieurs années de ces jeunes, il sera intéressant de voir quelle trajectoire suivent les jeunes.

- Les jeunes en emploi le seront-ils un an après ?
- Si oui, occuperont-ils le même emploi ? commence-t-on dès la première année à voir des mobilités ascendantes ?
- Auront-ils connu des successions de périodes d'emploi et de chômage ?
- Les jeunes en recherche d'emploi lors de la première enquête, auront-ils réussi à trouver un emploi ? les reprises d'études seront-elles nombreuses ?
- Auront-ils uniquement occupé des emplois précaires de courte durée ?
- Les questions de mobilité entre lieu de travail et de résidence apparaissent-elles comme importantes, problématiques ?

ISSN 1776-3177
Marseille, 2012.